

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 30 septembre 2019

**Contact :** L.Comminette laurence.comminette@liege.be  
**GSM :** 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

### Hommage à Jean-Pierre Grafé

Né à Liège le 31 mars 1932, Jean-Pierre Grafé y est décédé le 16 mai dernier.  
Elu au Conseil communal en 1958, il y siégera durant 48 ans.

Durant sa longue carrière politique, Jean-Pierre Grafé assurera à peu près toutes les fonctions des différents niveaux de pouvoir : Conseiller communal, Echevin, Député fédéral, Chef de Groupe, Ministre fédéral, Président du Parlement de la Communauté française, Ministre régional.

On le retrouvera au cœur des dossiers liés au Tunnel de Cointe, à la modernisation de l'Ecluse de Lanaye, sans oublier le développement de l'aéroport pour lequel il a énormément œuvré.

Défenseur du bien commun, infatigable dans le suivi de ces dossiers, Jean-Pierre Grafé a laissé une marque importante à Liège dans de nombreux secteurs.

- Artistiques et culturels avec le classement du Forum
- Économique à travers son action chez Ethias
- Logistique avec le développement de l'aéroport
- Patrimonial avec la rénovation du Pont de Fragnée
- Sans oublier de rendre la Meuse aux Liégeois grâce au Ravel en rive droite.

### Plan communal logement

Le Collège propose au Conseil d'adopter la Déclaration de politique communale du Logement. Celle-ci s'appuie sur les 2 outils qui structurent la législature 2018-2024 : la Déclaration de Politique communale et le Plan Stratégique Transversal.

Le Logement l'une des thématiques plébiscitée lors de la consultation « Liège 2025 » où près de 105 projets ont recueilli 10.000 votes.

Le logement est un droit fondamental et un facteur indispensable pour construire tout projet de vie.

L'objectif du Collège est de permettre à chaque citoyen de trouver un logement sur le territoire de la ville, adapté à ses besoins et à un coût qui corresponde à ses moyens.

Afin d'atteindre une qualité de vie en ville et d'attirer une population diversifiée, les projets de logement doivent proposer de nouvelles manières d'habiter la ville en associant à un logement de qualité la mise à disposition d'un ensemble de services.

Il s'agit également d'apporter des réponses à divers enjeux : augmentation de la population,

vieillesse et précarité d'une partie de la population, évolution des prix de vente et des loyers des logements, transition énergétique.

Pour y parvenir, le Plan d'actions proposé repose sur les 5 objectifs stratégiques suivants :

1. Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales
2. Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air
3. Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers
4. Renforcer l'attractivité de Liège
5. Réussir à densifier la ville tout en la rendant encore plus agréable.

Le logement public, avec ses 8.000 unités, représente aujourd'hui un peu moins de 8% du parc total de logements. Afin de répondre aux centaines de demandes de logements introduites auprès des opérateurs, le Collège souhaite activer tous les leviers pour dépasser les 10 % de logements publics sur le territoire de la Ville.

D'ici trois ans, un « schéma de développement territorial » à l'échelle communale sera élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs de la « fabrique urbaine » et avec la population.

En matière de logement et d'habitat, ce schéma devra dire comment et où produire les 15.000 nouveaux logements nécessaires à l'horizon 2035-2040 et en quelles proportions en termes de typologies.

#### **Quelques mesures du Plan d'Actions :**

- Amplification des actions de rénovation urbaines dans les quartiers prioritaires de Ste-Marguerite, St-Léonard, Centre-ville (Grand-Léopold), Outremeuse et bientôt Amercoeur.
- Valorisation des terrains à bâtir repris dans le patrimoine communal en vue de créer centaines de logements publics et privés dans le cadre de partenariat avec les opérateurs publics du logement et des promoteurs privés.
- Sensibiliser les citoyens à la rénovation de leur logement via la Maison de l'Habitat.
- Créer une prime à destination des citoyens à faible revenu pour financer les 'audits' obligatoires dans le cadre de l'octroi de primes régionales à la rénovation des logements.
- Renforcer l'action et les moyens de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) pour augmenter significativement le nombre de logements mis à disposition des citoyens à faible revenu, notamment en incitant les développeurs de projets immobiliers d'ampleur à faciliter l'accès à 10% des logements à construire.
- Pour toutes les demandes de permis d'urbanisme visant la création de minimum 30 logements, une phase de concertation avec le promoteur/investisseur est organisée afin de proposer que 10% des logements créés soient cédés en gestion à l'agence immobilière sociale Liège pendant une période de 9 ans.
- Actionner le mécanisme de 'prise en gestion' de logements inoccupés prévu par le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable

La Ville s'engage à réaliser et lancer le développement des projets suivants au cours de la législature sur base des principes décrits ci-dessus:

- Rue de la Madeleine 38 et rue Cathédrale 28 à 34 (9 logements aux étages d'un immeuble de commerce)
- Cloître Saint-Jean l'Évangéliste 1 à 7 et Place Xavier Neujean 34 à 44 (15 logements - ensemble classé à haute valeur patrimoniale - cour centrale)
- Ilôt entre les rue Cathédrale (16 à 24) et de Gueldre (9 à 15) (24 logements (dont 10 acquis par la Ville) et commerces):
- Rue Agimont – Académie (crèche communale de 42 lits et 6 logements et espaces publics de proximité)
- Ilot entre les rues Firket 19 à 25 et Saint Séverin 110 à 126 (11 logements 2 commerces et 1 salle communautaire)
- Quai de Coronmeuse 44 (10 logements passifs)
- Rue Puits-en-Sock 30 à 36 (5 logements et 1 commerce)
- Fontainebleau – Bas Rhieux – îlot Légia (nouveau quartier à proximité d'un axe fort de transport en commun, aménagement d'un espace de loisirs, la restructuration des voies de circulation, reconstruction de 300 logements publics/privés).
- Parc Franciscain – rue Sainte Marguerite (création de 3 logements et d'une liaison piétonne)
- Rue Stalon 2 à 12 et Ste Catherine 1 à 3 (8 logements et commerces)
- Espace Goffin Bovy (place) et immeubles rue Sainte Marguerite 28, 30 et 50 (logements, espaces publics et parkings)
- Rue Cathédrale 59 - 61 et Régence 43 (10 logements et commerce).
- Rue Vandervelde 80 et rue Houdret 51 (création de 5 logements et d'une liaison piétonne)

Objectif: 90 logements publics, des espaces publics et communautaires créés par la Ville, et plusieurs dizaines de logements induits réalisés par le privé.

Budget : 20 millions € (programmes subsidiés et fonds propres de la régie foncière de la Ville).

### **Travaux de sécurisation dans les crèches et les écoles**

Le Collège communal poursuit depuis plusieurs années un plan de sécurisation de ses crèches et de ses écoles. Ce plan a été revu après l'incident survenu au Lycée Léonie de Waha le 29 mai 2018.

Le groupe de travail multidisciplinaire (Plan de Prévention, SIPPT, Police, IILE, IP, Bâtiments communaux) mis en place par le Collège sur la thématique des « intrusions armées » le 1<sup>er</sup> juillet 2016 a tiré de nouveaux enseignements des suites de cet incident.

Les écoles devant faire l'objet d'investissement de sécurisation ont été classées par priorités d'interventions suivant plusieurs critères (cour de récréation à rue ou non, bâtiment partagé avec d'autres fonctions, école avec un ou plusieurs bâtiments, nombres d'élèves...).

4 sites très proches du lieu de l'attentat à Waha ont été identifiés en « priorité 0 » et aménagés en majeure partie durant l'été 2018 :

- Crèche Opéra
- Le Lycée de Waha
- l'école du Jardin Botanique
- l'école Sauvenière.

6 écoles ont été identifiées en « priorité 1 » :

Laveu, Jupille Bruyères, Rocourt, Chênée Parc Sauveur, Grivegnée Belleflamme, Droixhe où les travaux de sécurisation sont réalisables sans modification des occupations.

Le Collège propose au Conseil d'adopter le marché de travaux qui concerne :

- la fin des aménagements dans les 4 sites « priorités 0 » (crèche Opéra, Waha, Botanique et Sauvenière) : mise en œuvre du contrôle d'accès par badge.

- la sécurisation des 6 écoles « priorité 1 » ainsi que l'annexe de Waha (Boulevard d'Avroy 86) et l'école Condroz où des travaux de remplacement de la porte d'entrée principale sont actuellement en cours, ce qui permet de combiner avec le placement du contrôle d'accès.

L'ensemble des travaux prévus concernent la sécurisation du périmètre des écoles (placement de clôtures, portails d'entrée, placement de vidéoparlophones, systèmes de contrôles d'accès, pose de mécanisme de fermeture) et représente un budget de 275.000 €.

### **Des boxs vélos à destination des habitants.**

Le Collège propose au Conseil d'adopter les conditions générales d'accès aux boxs vélos qui seront mis à disposition des citoyens liégeois.

La mise à disposition d'espace sécurisé pour entreposer son vélo est l'une des actions plébiscitées dans le cadre de « Réinventons Liège ».

Si l'on veut favoriser le développement du vélo et atteindre les 10% de mode de déplacement cycliste en ville, cela nécessite d'offrir aux citoyens liégeois, qui n'en ont pas la possibilité, de stationner celui-ci de manière sécurisée à proximité de leur domicile.

La Ville de Liège a récemment passé un marché pour acquérir 13 boxs vélos de 4 ou 5 places qui seront installés dans les différents quartiers.

Les boxs seront mis en location pour un montant de 75€/an + 25 € de caution, à tous riverains qui en fera la demande et qui ne bénéficie pas de possibilité de stationnement sécurisé ou de garage dans son immeuble.

Pour rappel, les 13 implantations finalisées pour la fin de l'année et se répartissent comme suit :

- Quartier St Léonard : rue Maghin
- Quartier Outremeuse : place du Congrès
- Quartier Guillemins : rue de Joie
- Quartier Fragnée : Square Gramme
- Quartier St Marguerite : rue de Hesbaye
- Quartier Rocourt : rue Sergent Merx
- Quartier Jupille : rue Pokietonov
- Quartier Angleur : rue de Vallon
- Quartier Longdoz : rue Lairesse
- Quartier Vennes : rue Wetzlar
- Quartier Jonfosse : rue Grangagnage
- Quartier Chênée : rue de l'Eglise
- Quartier Grivegnée : rue Jules Destrée.